

Le projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche

LES CHIFFRES

- **75 000** : c'est le nombre d'hectares de terres agricoles qui disparaît chaque année, contre 35 000 dans les années 60.
- **34%** : c'est la baisse des revenus agricoles en 2009.
- **1 million** : c'est le nombre d'élèves, fixé comme objectif pour la rentrée 2010, qui bénéficieront de l'opération « un fruit pour la récré », contre 300 000 actuellement.

L'ESSENTIEL

- Le Conseil des ministres a adopté le 13 janvier 2010 le projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche présenté par Bruno LE MAIRE.
- **L'agriculture et la pêche sont des secteurs stratégiques pour notre pays.** Or elles sont aujourd'hui confrontées d'une part, à une **crise grave** qui a conduit à une baisse importante des revenus agricoles et, d'autre part, à des **évolutions majeures des politiques européennes.**
- Pour répondre à ces défis, ce projet de loi s'articule autour de **4 grands axes** :
 - Faire de l'alimentation une priorité ;
 - Renforcer la compétitivité et favoriser la stabilisation des revenus des agriculteurs ;
 - Inscrire l'agriculture et la forêt dans un objectif de développement durable des territoires ;
 - Moderniser la gouvernance et l'organisation de la pêche et de l'aquaculture.
- L'objectif est clair : **renouveler le pacte de confiance qui lie la Nation à ses agriculteurs et ses pêcheurs.**
- Ce projet de loi, qui sera examiné par le Parlement après les élections régionales de mars, est bien le **signal d'une modernisation progressive mais déterminée de notre agriculture et de notre pêche.**

POURQUOI CE PROJET DE LOI ?

- L'agriculture et la pêche sont des **secteurs stratégiques pour notre pays**, tant d'un point de vue économique qu'environnemental. Mais à travers elles, c'est aussi un modèle de société que nous voulons promouvoir et une politique de l'alimentation que nous souhaitons mettre en œuvre. C'est pourquoi l'agriculture et la pêche doivent non seulement être défendues mais aussi valorisées.
- Aujourd'hui, l'agriculture française est confrontée à **deux défis majeurs** :
 - **Une crise grave qui s'est traduite par une baisse des revenus agricoles de 34% en 2009.** Si une réponse d'urgence a été apportée grâce au plan de soutien exceptionnel annoncé par Nicolas SARKOZY le 27 octobre dernier à Poligny, une solution structurelle est indispensable pour résoudre cette crise sur le long terme.
 - **Des évolutions politiques majeures au niveau européen** qui interviendront dès 2013, avec la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC).
- L'objectif du projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche est clair et ambitieux : **relever ces défis et renouveler le pacte de confiance qui lie la Nation à ses agriculteurs et à ses pêcheurs.**

QU'EST-IL PREVU POUR STABILISER LES REVENUS DES AGRICULTEURS ET RENFORCER LA COMPETITIVITE DE NOTRE AGRICULTURE ?

- Il n'est pas admissible que les producteurs, soumis à la volatilité des prix, ne sachent pas à l'avance combien ils toucheront pour leurs productions. Les agriculteurs travaillent dur et doivent pouvoir vivre du fruit de leur travail.
- Pour favoriser la stabilité de leurs revenus, le projet de loi prévoit **la conclusion de contrats écrits entre les producteurs et les acheteurs.** Une commission de médiation veillera à l'exécution de ces contrats pour un juste équilibre entre les producteurs et les transformateurs. **Stabiliser les revenus, c'est permettre aux agriculteurs de vivre des prix et non des primes.**
- Parce que les aléas climatiques et sanitaires sont de plus en plus fréquents, **la couverture des risques est améliorée** avec notamment le développement des assurances-récoltes.
- Pour plus de transparence sur les prix et une meilleure répartition de la valeur ajoutée, **l'observatoire des prix et des marges**, créé en 2008 pour certains produits seulement, **est renforcé et élargi** à l'ensemble des produits de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture. Il transmettra au Parlement un rapport annuel.

- Pour permettre aux agriculteurs de mieux défendre leurs intérêts et renforcer la compétitivité des exploitations agricoles, le **regroupement des organisations professionnelles** sera favorisé. Par ailleurs, la loi propose la définition de l'agriculteur comme entrepreneur mettant en œuvre les outils d'organisation économique et de couverture des aléas.

QUELS MOYENS POUR LUTTER CONTRE LA DISPARITION DE NOS TERRES AGRICOLES ?

- Le rythme annuel de disparition des terres agricoles s'accélère dangereusement : 75 000 hectares de terres agricoles sont consommés chaque année, contre 35 000 dans les années 60.
- Parce que ce n'est pas acceptable, le projet de loi de modernisation de l'agriculture prévoit des **mesures fortes pour préserver notre capital agricole** :
 - Tout d'abord, nous allons **créer un observatoire national** qui aura pour mission de recenser le volume des terres agricoles et leur niveau de production ;
 - Ensuite, **une commission d'étude départementale sera saisie** chaque fois qu'une transformation des terres agricoles sera envisagée ;
 - Enfin, **les plus-values** issues de la transformation de terres agricoles en terres constructibles **seront taxées**.
- Plus largement, **l'agriculture et la forêt seront inscrites dans un objectif de développement durable** des territoires : les forêts françaises seront mieux exploitées et l'indépendance énergétique des exploitations agricoles sera renforcée.

QUID DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ ?

- Aujourd'hui, la sécurité alimentaire est un défi majeur. Au niveau mondial, un milliard de personnes souffrent de la faim et, au niveau européen, ce sont 500 millions de consommateurs qu'il faut nourrir. **La France, 1ère puissance agricole et agroalimentaire européenne, a la responsabilité de répondre à ce défi alimentaire** par le maintien d'une agriculture productive.
- C'est un des grands enjeux auxquels répond ce projet de loi puisqu'il fait de l'alimentation la priorité de l'agriculture et de la pêche. Il va en effet permettre de **mettre en œuvre une politique publique de l'alimentation, inscrite dans le Code rural, garantissant une plus grande sécurité alimentaire** aux Français.
- C'est dans ce sens que **l'opération « un fruit pour la récré » va être accélérée**. L'objectif est clair : passer de 300 000 élèves qui bénéficient actuellement de cette opération à **1 million d'enfants dès la rentrée prochaine**.

DES MESURES SONT-ELLES PRÉVUES POUR L'OUTRE-MER ?

- L'agriculture est une composante majeure de l'activité économique ultramarine. Toutefois, en raison de l'insularité des territoires ultramarins, **des mesures spécifiques seront prises**. Elles permettront :
 - De traduire les conclusions des Etats-généraux de l'Outre-mer qui se sont déroulés en 2009 ;
 - De favoriser le développement endogène de ces territoires.

Verbatim

Bruno LE MAIRE : « Le premier enjeu, c'est d'ouvrir des perspectives de long terme à un monde agricole qui souffre. L'agriculture et la pêche sont des secteurs stratégiques pour notre économie. Elles doivent donc être défendues et valorisées. C'est aussi un modèle de société que nous voulons promouvoir. »

Luc CHATEL

Henri DE RAINCOURT

Retrouvez l'ensemble des Clés actu sur le site : www.porte-parole.gouv.fr